



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

DEC/2024/DG/48

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant la demande de stationnement de camping-car de la part de deux administrés, sur un terrain du domaine privé de la commune ;

Considérant les travaux menés dans l'environnement proche de leur habitation et les difficultés de stationnement en découlant,

DECIDE

Article 1 : La ville signe une convention précaire de mise à disposition d'un terrain privé de la commune, dénommé parking de la salle de sports Lepennec au profit de Monsieur et Madame GAILLEZ, domiciliés 89 rue Blaise Pascal à Hem.

Article 2 : Cette convention est consentie à titre gratuit.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.



Fait à HEM, le 29 février 2024
Le Maire

Francis VERCAMER

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



DGS

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr